

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
3 JANVIER 2023 – 19H00

L'an deux mille vingt-trois, le trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur THIREZ Jérémy, Maire.

Présents : THIREZ J. – DECOUDRE J. — PRIEUR S. – BOURDIN N. – MALLET-SCALESSA C. —  
MAILLARD W. – KHERRAF N. – RICHARD A —. DELAMARE V-. DEMONCHY D - J.-  
SPLINGART C

Absent excusé : LEBOURGEOIS L. pouvoir à THIREZ J.  
GRENIER C

Absent non excusé : COUPÉ G- BOUQUET C.

DECOUDRE J. est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Délibération n° 01/2023**

*Monsieur le Maire informe au conseil municipal que le dossier DETR a été déposé à la préfecture. Un retour des services a été fait et il est demandé de bien vouloir revoir le plan de financement car les logements sont exclus des subventions DETR.*

**CREATION D'UN MULTI-SERVICES DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE  
BOUCHERIE**

- Vu le règlement départemental relatif à Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux année 2023
- Considérant la volonté de réhabilité et de créer un multi-services afin de développer un service de proximité aux habitants
- Considérant que le projet de mise en accessibilité pourrait être éligible au titre du domaine 8-1 Petits commerces de proximité

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tout autre demande de subvention dont la commune peut prétendre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
FINANCEMENT	HT	FINANCEMENT	%	HT
CREATION DU MULTI-SERVICE DONT FRAIS ETUDES	604 000,00 €	DETR	40%	273 586,00 €
	79 965,00 €	DEPARTEMENT	20%	136 793,00 €
		Agglomération Seine-Eure FONDS ENERGIE	14,30%	97 807,00 €
		Agglomération Seine Eure fond de concours droit commun	5,7%	38 986,01 €
		AUTOFINANCEMENT	20%	136 793,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>683 965,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>683 965,00 €</b>
LOGEMENT	73 000,00 €	DETR	0%	- €
		DEPARTEMENT	0%	€
		Agglomération Seine-Eure FONDS ENERGIE	32%	23 360,00 €
		Agglomération Seine Eure fond de concours droit commun	48%	35 040,00 €
		AUTOFINANCEMENT	20%	14 600,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>73 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>73 000,00 €</b>

### Délibération n° 02/2023

*Monsieur le Maire expose que les devis sont arrivés pour établir un chiffrage exact du projet pumptrack, il convient donc de revoir le plan de financement afin qu'il reflète le coût réel.*

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSALLATION D'UN PUMPTRACK

- Vu le règlement départemental relatif à Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux année 2023
- Considérant la volonté de créer un pumptrack
- Considérant que le projet d'installation d'équipement sportif de proximité pourrait être éligible au titre du domaine 6-1 – Loisirs -Sport- Culture

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence nationale du sport
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tout autre demande de subvention dont la commune peut prétendre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSE		RECETTES		
FINANCEMENT	HT	FINANCEMENT	%	HT
PUMPTRACK	74 310,00 €	DETR	40%	39 640,00 €
TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET AMENAGEMENT DE LA PLATE FORME	24 790,00 €	DEPARTEMENT	20%	19 820,00 €
		AUTOFINANCEMENT	40%	39 640,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>99 100,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>99 100,00 €</b>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2023

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
01/2023	CREATION D'UN MULTI-SERVICES DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE BOUCHERIE
02/2023	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSALLATION D'UN PUMPTRACK